



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du vendredi 13 mai 2022

Commission restreinte

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

Erratum sur PV du 05 novembre 2021

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors

FC Pays Créçois :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Abdoulaye KEITA,

- sur le match du 12/09 n°23653569, remplacé par **M. Franck DESMONTIER (CFF3), titulaire du diplôme requis.**

US Roissy :

Absence de l'Educateur désigné, M. Belel DIALLO,

- sur le match du 26/09 n°23653582, remplacé par **M. Thierry DIDIER (AS), titulaire du diplôme requis.**
- sur le match du 23/10 n°23653594, remplacé par **M. Thierry DIDIER (AS), titulaire du diplôme requis.**
- sur le match du 31/10 n°23653575, remplacé par **M. Thierry DIDIER (AS), titulaire du diplôme requis.**

Examen des feuilles de matchs du 25 octobre 2021 au 27 avril 2022 inclus, pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors**Cesson Vsd Es 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Clément MERRIEN,

- sur le match du 16/01 n°23653641, remplacé par M. Jérémy COGNET (sans), non titulaire du diplôme requis.

Combs C.A. :

Absence de l'Educateur désigné, M. Yanice TOM,

- sur le match du 07/11 n°23653599, remplacé par M. Beurs MPAKA SITUATALA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/11 n°23653314, remplacé par M. Beurs MPAKA SITUATALA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/12 n°23653622, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.

La Commission a bien noté la modification de l'éducateur M. Yanice TOM, par l'éducateur M. Carl VICTORINE à compter du 09 décembre 2021.

Absence de l'Educateur désigné, M. Carl VICTORINE,

- sur le match du 06/02 n°23653658, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/02 n°23653662, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/02 n°23653705, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/02 n°23653727, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/03 n°23653668, remplacé par M. Antoine MERLOT (I2), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/03 n°23653674, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/03 n°23653682, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/04 n°23653698, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/04 n°23653713, remplacé par M. Todomey KOUKPAKI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.

Fontainebleau RC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Georges DE CASTRO,

- sur le match du 23/01 n°23653647, remplacé par M. Johan PEREIRA (BMF), titulaire du diplôme requis.

Lognes :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jonathan LUFUANKENDA BOKOLO,

- sur le match du 19/12 n°23653634, remplacé par M. Clément RODDE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Montereau AS :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Sedat HANGUL,

- sur le match du 27/03 n°23653683, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

FC Pays Créçois :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Abdoulaye KEITA,

- sur le match du 13/03 n°23653667, remplacé par M. Franck DESMONTIER (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/03 n°23653674, remplacé par M. Franck DESMONTIER (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/03 n°23653681, remplacé par M. Franck DESMONTIER (CFF3), titulaire du diplôme requis.

US Roissy :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Belel DIALLO,

- sur le match du 28/11 n°23653616, remplacé par M. Thierry DIDIER (AS), titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM 2 :

Aucun Educateur désigné,

- sur le match du 07/11 n°23653597, l'Éducateur désigné est M. Sondey NSELE (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.

La Commission a bien noté la désignation de l'éducateur M. Miguel THESEE à compter du 08 novembre 2021.

Absence de l'Éducateur désigné, M. Miguel THESEE,

- sur le match du 21/11 n°23653605, remplacé par M. Sondey NSELE (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/12 n°23653628, remplacé par M. Sondey NSELE (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/12 n°23653638, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/01 n°23653643, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/01 n°23653651, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/02 n°23653659, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/02 n°23653664, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/02 n°23653707, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/02 n°23653729, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/03 n°23653670, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Hamady SISSOKO,

- sur le match du 05/12 n°23670121, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.
- sur le match du 24/04 n°23670187, remplacé par M. Thomas PROST (BEF), titulaire du diplôme requis.

L'Éducateur désigné étant inscrit en Délégué sur cette rencontre.

Combs C.A. :

Absence de l'Edicateur désigné, M. Louis SECK,

- sur le match du 24/04 n°23670189, remplacé par M. Steven KIVUILA (CFF2), non titulaire du diplôme requis.

Dammarie les Lys FC :

Absence de l'Edicateur désigné, M. Franck BAFFOUR,

- sur le match du 12/12 n°23670128, remplacé par M. Nordine ZAIMI (I2+AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/02 n°23670143, remplacé par M. Dimitri MAVINDI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/04 n°23670189, remplacé par M. Nordine ZAIMI (I2+AS), titulaire du diplôme requis.

Dammartin CS :

La Commission a bien noté le Forfait Général de l'équipe,

US Lognes :

La Commission a bien noté la modification de l'éducateur M. Abdoulaye SOUMARE, par l'éducateur M. Clément RODDE à compter du 19 novembre 2021.

Absence de l'Edicateur désigné, M. Clément RODDE,

- sur le match du 16/01 n°23670132, remplacé par M. Steve OWOUNDI (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.

Quincy :

Absence de l'Edicateur désigné, M. Mickael PORRAS,

- sur le match du 16/01 n°23670131, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Edicateur désigné, M. Ndjock AIMONTCHE,

- sur le match du 16/01 n°23670131, remplacé par M. Jean-Luc CLAMY (sans), non titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM :

La Commission a bien noté la désignation de l'éducateur M. Matthieu SOPHIE à compter du 08 novembre 2021.

Absence de l'Edicateur désigné, M. Matthieu SOPHIE,

- sur le match du 21/11 n°23670107, remplacé par M. Miguel THESEE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/11 n°23670114, remplacé par M. Philippe ROBERT (U19+Seniors), non titulaire du diplôme requis.

U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2**Briard SC :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Nathan LEFEVRE,

- sur le match du 10/04 n°23669988, remplacé par M. Hugo PANCALDI (CFF3), titulaire du diplôme requis.

AS Champs 2 :

Aucun Educateur désigné,

- sur le match du 07/11 n°23669889, l'éducateur indiqué est M. Jimmy MODESTE (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 21/11 n°23669897, l'éducateur indiqué est M. Emanuel TANDO (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission a bien noté la désignation de l'éducateur M. Eugene BOUM à compter du 23 novembre 2021.

Absence de l'Éducateur désigné, M. Eugène BOUM,

- sur le match du 12/12 n°23669917, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/01 n°23669936 remplacé par M. Jimmy MODESTE (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/02 n°23669942, remplacé par M. Branverly LUVUNGA (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/02 n°23669948, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/02 n°23669989, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/02 n°23670011, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/03 n°23669956, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/03 n°23669972, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/04 n°23669988, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/04 n°23670002, remplacé par M. Patrice DIDIER GIBOYAU (BMF), titulaire du diplôme requis.

SC Gretz Tournan :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Chris MATINUA,

- sur le match du 12/12 n°23669912, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/12 n°23669923, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/01 n°23669927, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.
- sur le match du 23/01 n°23669935, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/02 n°23669943, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/02 n°23669953, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/02 n°23669994, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/02 n°23670014, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/03 n°23669960, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/03 n°23669966, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/03 n°23669972, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/04 n°23669984, remplacé par M. Jean-Paul ROTTIER (I2), titulaire du diplôme requis.

Melun FC 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Adel LABIDI,

- sur le match du 23/01 n°23669934, remplacé par M. Vincent HUDRY (BEF), titulaire du diplôme requis.

Senart Moissy 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Mahamadou KONATE,

- sur le match du 13/03 n°23669957, remplacé par M. Yann GUILON CHAUDEMAR (CFF3), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2

Bussy Saint Georges FC 2 :

La Commission a bien noté la modification de l'éducateur M. Mehdi DJEFFAL, par le retour de l'éducateur M. Thibault SABOTIER.

Absence de l'Éducateur désigné, M. Thibault SABOTIER,

- sur le match du 29/01 n°23661580, remplacé par M. Mehdi DJEFFAL (U15), non titulaire du diplôme requis.

L'Éducateur désigné étant inscrit en Arbitre assistant sur cette rencontre.

- sur le match du 12/03 n°23661610, remplacé par M. Olivier FAUSTIN (U15), non titulaire du diplôme requis.

Chelles :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Jordan CASEAU,

- sur le match du 20/11 n°23661540, remplacé par M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°23661559, remplacé par M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/02 n°23661599, remplacé par M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/02 n°23661607, remplacé par M. Rabah AIT ATMANE (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/03 n°23661612, remplacé par M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI (U13), non titulaire du diplôme requis.

Entente Longueville Ste Colombe St Loup de Naud Soisy Bouy :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Dylan LE TIEC,

- sur le match du 13/11 n°23661537, remplacé par M. Dimitri COLOMBI (I2), titulaire du diplôme requis.

La Commission a bien noté la modification de l'éducateur M. Dylan LE TIEC, par l'éducateur M. Alexandre ALVES à compter du 19 novembre 2021.

Absence de l'Éducateur désigné, M. Alexandre ALVES,

- sur le match du 05/02 n°23661590, remplacé par M. Dimitri COLOMBI (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/03 n°23661669, remplacé par M. Khalil ZERROUKI (U13), non titulaire du diplôme requis.

Mitry Mory :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Sofiane OUANICHE,

- sur le match du 19/03 n°23661624, remplacé par M. Nicolas KAYI (CFF2+CFF3), titulaire du diplôme requis.

Torcy PVM Football US 3 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Malik SANE,

- sur le match du 06/11 n°23661531, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF2+CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/11 n°23661532, remplacé par M. Mickael MANCLIÈRE (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/11 n°23661540, remplacé par M. Mickael MANCLIÈRE (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°23661548, remplacé par M. Mickael MANCLIÈRE (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°23661558, remplacé par M. Aurélien DELOYE (CFF2), titulaire du diplôme requis.

La Commission a bien noté la modification de l'éducateur M. Malik SANE, par l'éducateur M. Jean-Fabrice NIANGUI à compter du 1 décembre 2021.

Absence de l'Educateur désigné, M. Jean-Fabrice NIANGUI,

- sur le match du 18/12 n°23661566, remplacé par M. Aurélien DELOYE (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 29/01 n°23661578, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF2+CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/02 n°23661591, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF2+CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/02 n°23661597, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF2+CFF3), titulaire du diplôme requis.

Val de France F :

Absence de l'Educateur désigné, M. Anthony MARTINS,

- sur le match du 26/03 n°23661670, remplacé par M. Nolan MBERI ELANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

***Le Président de la Commission
Abdelhak RAJI***

***Le Secrétaire de Séance
Gérard VIVES***